



CONSEIL COMMUNAL DE  
NOVILLE

Séance du Conseil communal de la commune de Noville  
jeudi 21 juin 2018, à 20 h 00, au Cotterd

Procès-verbal no 02/2018

<b>Présidence : Mme Antoinette Dapples Dünner</b>			
<b>Municipalité</b>		<b>Présents</b>	<b>Excusé</b>
M. Pierre-Alain	Karlen	Syndic	
Mme Corinne	Ballif Grognez	Municipale	
M. Reynald	Dänzer	Municipal	
M. Pierre-Alain	Favrod	Municipal	
M. Roland	Mooser	Municipal	

**Ordre du jour :**

1	Appel	Page 1
2	Assermentation	Page 2
3.	Procès-verbal de la dernière séance	Page 2
4	Election d'un membre de la Commission d'urbanisme	Page 2
5	Communications du Bureau	Page 2
6	Communications de la Municipalité	Page 2
7	Rapport de gestion et comptes 2017	Page 3
	7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	7.2 Adoption du Rapport de gestion et comptes 2017	Page 4
	7.3 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion	Page 4
	7.4 Adoption des réponses de la Municipalité	Page 4
8	Nomination du Bureau de juillet 2018 à juin 2019	Page 4
9	Divers	Page 5

Il est 20 h 00, Mme la Présidente salue les conseillères et conseillers présents à la deuxième séance du Conseil communal de Noville pour l'année 2018. Sans autre, elle cède la parole à la secrétaire, Mme Esther Bernard, qui procède à l'appel.

**1. Appel**

Présents : 26

Excusés : 8

Absents : 0

Le quorum est atteint. Mme la Présidente déclare la séance ouverte. Comme à l'accoutumée, elle implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Comme à chaque fois, elle rappelle que les interventions des conseillères et conseillers se font debout, conformément à l'article 70 du règlement du Conseil communal et remercie chaque intervenant de mentionner ses nom et prénom et de bien vouloir éteindre son téléphone portable.

Un sujet est ajouté à l'ordre du jour **sous point 3 : Procès-verbal de la dernière séance**. Il n'y a pas d'autre demande de modification, la séance se déroulera conformément au document tel que modifié.

## **2. Assermentation**

Suite à la démission de M. le conseiller Yan Frédéric Praz qui a quitté la commune, il est procédé, devant l'assemblée, à l'assermentation de M. Yves Pellet (4<sup>ème</sup> suppléant). Mme la Présidente procède à l'assermentation, l'assemblée applaudit.

## **3. Procès-verbal de la dernière séance**

Le document est passé en revue page par page. Il n'y a pas de demande de modification, le document est adopté à l'unanimité à main levée, Mme Bernard est remerciée pour son travail.

## **4. Election d'un membre de la Commission d'urbanisme**

M. Yves Pellet se propose. Il n'y a pas d'autre candidat. M. Yves Pellet est nommé suppléant au sein de la Commission d'urbanisme.

## **5. Communications du Bureau**

Néant

## **6. Communications de la Municipalité**

M. le Syndic remercie Mme la Présidente. Il salue l'assemblée, puis il présente M. Christian Minacci, délégué économique de l'association Aigle Region, qui a été invité par la Municipalité afin de présenter cette organisation au Conseil.

La parole est passée à M. Minacci qui donne un portrait détaillé d'Aigle Région. Il expose en détail les missions et les buts de l'association. Les informations données sont développées dans une plaquette illustrée qui a été distribuée à toutes les personnes présentes.

Au terme de la présentation, Mme la Présidente et M. le Syndic adressent des remerciements à M. Minacci. M. Karlen, en complément, relève que dans le cadre de sa mission, Aigle Région apporte un soutien aux entreprises de la région. Le site internet de l'association apporte toutes les informations utiles.

Mme la Présidente donne la parole aux membres de la Municipalité.

### **➤ M. Reynald Dänzer :**

**Canal du Haut-Lac** : des odeurs de soufre sont survenues lors des travaux de creusement du cours d'eau à la sortie du village côté Villeneuve et au Châtelet. Les riverains ont réagi auprès de la Municipalité et des services cantonaux. Ces nuisances sont provoquées par le soufre contenu dans la nappe phréatique mise à jour lors des travaux très profonds entrepris à ces endroits. Ces nuisances cesseront prochainement, des opérations de bétonnage sont en cours.

Sur le tracé de Roche au lac, sur une longueur d'un kilomètre, des sondages effectués par des archéologues ont fait apparaître, à la sortie du Village côté Villeneuve, des fragments qui laissent supposer la présence d'un crématoire datant de l'époque romaine ; une étude est en cours. Les frais d'investissements supplémentaires pour ces travaux se montent à plus de fr. 200'000.-. Ces opérations, prévues pour une durée de deux mois devraient toutefois se terminer plus tôt, les études n'ayant jusqu'à présent pas donné de résultats conséquents.

### **➤ M. Roland Mooser :**

**Abribus** : la nouvelle infrastructure a été aménagée à l'arrêt « Noville Collège » à la satisfaction des usagers et notamment des écoliers utilisant le transport scolaire, qui disposent ainsi d'une installation adéquate.

**Projet Espace-Rue** : sept modérateurs de trafic sur les neuf prévus ont été installés. Les deux derniers seront mis en place à mi-juillet, dès la fin du chantier du canal du Haut-Lac à la route d'Evian, (sortie du village côté Villeneuve). Les rétrécissements prévus aux entrées du village côté cimetière et à la Route d'Evian seront également aménagés à mi-juillet.

**Routes agricoles-améliorations foncières** : le projet est en cours : des visites ont eu lieu avec les services fédéraux et cantonaux concernés. Ces organismes accordent des subsides pouvant atteindre 57 % du coût total, à condition que le terrain soit essentiellement agricole. Une première étape sera réalisée, au printemps 2019, sur le chemin des Prailons, dans les secteurs de la Grange du Bras et En Perrausaz.

Le creusement du canal du Haut Lac a occasionné passablement de dommages aux routes communales. Les frais de remise en état seront supportés par les entreprises concernées.

**Travaux** : des travaux sont actuellement entrepris à l'Eglise afin de nettoyer le lichen qui envahit les murs de l'édifice.

➤ **M. Pierre-Alain Karlen** :

**Plan général d'affectation (PGA) et plan partiel d'affectation (PPA)**: L'étude des modifications consécutives à la mise à l'enquête des PGA et PPA auprès des services cantonaux a retardé le projet. Les secteurs ayant engendrés des modifications ou remarques feront l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire prévue pour la fin du mois d'août. Le projet sera soumis pour étude auprès du service du développement territorial. Les oppositions restantes seront étudiées puis interviendra le Conseil communal qui a, en outre, le pouvoir de lever certaines oppositions.

**Agglo Rivelac** : Les dix communes partenaires du district de la Riviera ainsi que Châtel St-Denis, Villeneuve, Rennaz et Noville n'ont pas atteint le minimum requis pour bénéficier du subventionnement partiel que la Confédération aurait assumé en matière de mobilité performante et d'urbanisme d'avenir à l'intérieur du périmètre défini. Toutes les communes concernées ont refusé de poursuivre des études longues et coûteuses sur un projet de 3<sup>ème</sup> génération. Entre temps, le SDT a exigé que les communes impliquées établissent un plan directeur intercommunal définissant les lignes directrices en matière d'urbanisme, de mobilité, d'environnement ainsi qu'un calcul du potentiel constructible pour 15 ans. Toutes les communes sont entrées dans la création de ce concept. Une étude est en cours, conjointement avec les services cantonaux, afin de déterminer les coûts occasionnés au développement de ce projet. Pour répondre aux exigences de coordination régionale, Noville, Rennaz et Villeneuve ont constitué la COORIDAT (coordination intercommunale pour le développement et l'aménagement du territoire).

Madame la Présidente remercie la M. le Syndic et la Municipalité pour ces informations et ouvre la discussion.

**Question de M. Ferdinand Barmettler** : A quel préavis M. Roland Mooser fait-il référence en ce qui concerne les routes agricoles-améliorations foncières ?

**Réponse de M. Roland Mooser** : Il s'agit pour l'instant d'un projet. Un préavis sera présenté en temps voulu.

**Question de M. Claude-Alain Stettler** : Les travaux prévus notamment en Perrausaz seront-ils entrepris également sur le secteur appartenant à des propriétaires privés ?

**Réponse de M. Roland Moser** : les travaux seront effectués uniquement sur le secteur propriété de la commune, le reste étant à la charge du propriétaire. Il est à relever que les propriétaires bénéficient également de subventions, moins élevées que celles accordées aux collectivités publiques. Toutefois, si les propriétaires privés effectuent les travaux en collaboration avec la commune, comme c'est le cas dans le secteur de la Grange du Bras, les subventions sont égales et les travaux sont gérés par la commune.

Il n'y a plus de questions. Mme la Présidente passe la parole à M. le Syndic pour la présentation du Rapport de gestion et comptes 2017.

## **7. Rapport de gestion et comptes 2017**

L'excédent de charges de l'exercice est de fr. 125'921.-, alors que fr. 66'000.- étaient annoncés au budget. Les amortissements obligatoires et complémentaires s'élèvent respectivement à fr. 501'350.- et fr. 300'000.-. La marge d'autofinancement est de fr. 413.000.-. M. le Syndic reprend certaines rubriques et apporte quelques explications nécessaires.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic. Le rapport de gestion et comptes est passé en revue page par page et rubrique par rubrique. Il n'y a pas d'intervention.

### **7.1 Rapport de la Commission des Finances et de Gestion**

Mme la Présidente donne la parole à M. Christophe Carrel, Président, qui lit le rapport que les conseillères et conseillers ont reçu par courriel. La Commission des Finances et de Gestion demande au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2017 et d'adopter les comptes 2017 tels que présentés et arrêtés au 31 décembre 2017.

#### **Remarques et vœux de la Commission :**

« - En 2016, le Syndic était intervenu à notre demande auprès du canton pour obtenir des explications quant à l'augmentation de la facture de la réforme policière. Les informations obtenues n'étant pas satisfaisantes pour la Municipalité et la Commission, nous demandons à notre Exécutif de poursuivre ses investigations.

- Les membres de la Commission souhaitent une visite des carrières d'Arvel. »

Mme la Présidente remercie M. Carrel. Il n'y a pas d'intervention.

### **7.2 Adoption du Rapport de gestion et comptes 2017**

Mme la Présidente procède en premier lieu à l'adoption des comptes arrêtés au 31 décembre 2017. Les comptes sont adoptés à l'unanimité à main levée. Il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

Mme la Présidente procède ensuite à l'adoption du rapport de gestion. A l'unanimité, à main levée, l'assemblée accepte de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion relative à l'année 2017.

### **7.3 Réponses de la Municipalité aux vœux et remarques de la Commission des Finances et de Gestion**

Mme la Présidente donne la parole à M. le Syndic Pierre-Alain Karlen :

➤ **Augmentation de la réforme policière** : Des explications quant à l'augmentation de la facture policière ont été demandées, notamment lors des séances de l'association vaudoise des communes délégatrices en matière de sécurité, qui comprend 130 communes. Il est toutefois très difficile d'obtenir une réponse sur certains points. La Municipalité « ne baisse pas les bras » et va poursuivre les investigations afin de savoir à quoi correspond exactement le socle de base.

➤ **Visite des carrières d'Arvel** : La visite de la scierie du GFA située à Corbeyrier et celle des carrières d'Arvel seront très probablement organisées dans le courant de l'automne.

Mme la Présidente remercie M. le Syndic et ouvre la discussion. Il n'y a pas d'intervention

### **7.4. Adoption des réponses de la Municipalité**

Mme la Présidente procède au vote. Les réponses de la Municipalité sont acceptées à l'unanimité à main levée, il n'y a pas d'avis contraire, aucune abstention.

## **8. Nomination du bureau**

Mme la Présidente ne souhaite pas renouveler son mandat. M. Manuel Hayoz, 2<sup>ème</sup> vice-président s'annonce. Il n'y a pas d'autre candidat, M. Hayoz est élu Président du Conseil communal par acclamation de l'assemblée.

Mme Sandie Nicaty, accepte de renouveler sa fonction. Il n'y a pas d'autre proposition, Mme Nicaty est nommée 1<sup>ère</sup> vice-présidente par acclamation.

Mmes Sandra Favrod et Laurence Stettler, ainsi que Mme Lysiane Favrod et M. Francisco Salazar acceptent de renouveler leur mission en tant que, respectivement scrutatrices et scrutatrice/scrutateur-suppléant.

Mme Gaëlle Trollux Da Campo est nommée déléguée au sein de la Commission consultative intercommunale des écoles, en remplacement de M. Manuel Hayoz.

## 9. Divers

**M. Alain Dumond** : propose que les conseillères et conseillers disposent de tables lors des séances du Conseil.

**M. Daniel Bernard** : suggère que de l'eau soit mise à disposition, en période de canicule notamment.

**Mme la Présidente** : ces demandes seront transmises aux employés de la voirie.

**M. Claude-Alain Stettler** : Au nom d'un agriculteur domicilié sur la commune, il relate les faits suivants : Au matin du 8 mai dernier, alors que le cultivateur concerné débutait la récolte de son fourrage au lieu-dit « Le Châtelet », à plus de 300 m des premières habitations, il a été interpellé par un membre de l'exécutif, lui signifiant que le bruit occasionné gênait le voisinage et que la tranquillité d'autrui devait être respectée jusqu'à 6 h 00 du matin. Cet exploitant a relaté les faits à M. Stettler, lui expliquant qu'il travaillait cette parcelle deux à trois fois par an et que, pour se rendre sur place, il veillait à ne pas passer au travers du village afin de ne pas troubler la tranquillité des habitants, précisant que de toute sa carrière c'était la première fois qu'il rencontrait un tel problème.

M. Stettler s'est alors renseigné auprès des instances cantonales qui lui ont expliqué que les travaux nécessaires aux cultures ne faisaient l'objet d'aucunes prescriptions. De plus, M. Stettler mentionne l'article 93 du Règlement général de police de notre commune qui spécifie, entre autre que « les travaux des entreprises de service public ou exigeant une exploitation continue, ainsi que des travaux urgents ou exigés par le maintien ou le rétablissement de la sécurité publique, de même que ceux indispensables à la conservation des cultures ou la protection des récoltes ne font pas l'objet des interdictions prescrites ». M. Stettler pense qu'il serait judicieux de rappeler à tous nouveaux citoyens de notre commune et aux membres de notre exécutif, que ce « petit coin de paradis » est avant tout une commune agricole. Tout un chacun doit faire preuve de compréhension et de considération envers les agriculteurs du lieu, qui rencontrent déjà de nombreux problèmes liés aux promeneurs, à leurs chiens, au gibier, aux diverses associations qui œuvrent pour le bien de la nature etc.

Au nom de tous les agriculteurs, M. Stettler demande des explications.

**Réponse de M. Roland Moser, l'intervenant**: Il tient à préciser qu'il n'a ni insulté ni menacé cet agriculteur. Il l'a interpellé à 4 h 45 sur la route de la porte du Scex, lui signifiant que le bruit était impressionnant « à réveiller un mort ». Il reconnaît que d'un point de vue légal son intervention n'aurait peut-être pas dû avoir lieu. Toutefois, il insiste sur le fait qu'il était très tôt et que le bruit était considérable, de surcroît près d'un quartier résidentiel où logent notamment des d'enfants.

**M. le Syndic Pierre-Alain Karlen** : La Municipalité se réjouit de la vocation agricole de notre commune et ne manque aucune occasion de le relever.

Pour faire suite aux propos de M. Stettler, **M. Daniel Bernard** relève que les agriculteurs doivent effectivement faire face à des difficultés liées à la prolifération des sangliers dans notre région. Il relève que des personnes mal intentionnées commettent des déprédations aux clôtures électrifiées, installées autour des cultures dans le but d'empêcher l'intrusion des suidés, afin de limiter les dégâts provoqués par ces animaux.

Il n'y a plus d'intervention, Mme la Présidente clôt l'assemblée à 21 h 39.

Noville, le 20 août 2018

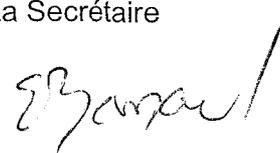
La Présidente



Antoinette Dapples Dünner



La Secrétaire



Esther Bernard

